



RAPPORT DE TESTING D' IQAS EVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES INSTITUTIONS PARTENAIRES ALGERIENNES A LA FIN DU PROJET

Ce questionnaire d'analyse d'évolution de la situation dans les institutions partenaires Algériennes à la fin du projet a été préparé sur la base du questionnaire utilisé pour l'analyse de la situation au démarrage du projet.

Il est demandé de remplir ce questionnaire par deux experts individuellement pour donner son avis indépendant sur l'évolution actuel à l'école lié à l'implémentation du système IQAS à la fin du projet. Il s'agit de mettre un commentaire si ça marche ou quelles sont les obstacles à surmonter) de maximum jusqu'au 100 caractères et mettre le pourcentage d'accompli (de 0 % - rien donné, jusqu'au 100% - complètement en fonction)

Ecole	Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique. Blida	
Nom de l'experte local :	DJOUAR HALLAL Dahbia	
Références et les lignes directrices	Analyse par expert de la situation à l' École	
	<i>Commentaire sur accomplie</i>	<i>100% d'accomplie</i>
1. MISION, MISSION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.		
Référence - L'établissement développe et rend publics une vision et un énoncé de mission qui reflètent son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, des objectifs stratégiques, ainsi que des politiques et procédures en phase avec sa vision et son énoncé de mission.		
a) la vision, l'énoncé de mission et les objectifs stratégiques reflètent l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité	Conseil d'Administration –Tutelle Ministère (M.E.S.R.S)	100
b) diverses formes de planification (par exemple, stratégique, institutionnelle, académique, financière, de recherche) soient coordonnées afin d'assurer la qualité des prestations académiques	CA(Conseil d'Administration)M.E.S.R.S Cellule assurance qualité ENSH Depuis 5ans	80%
c) des plans institutionnels à moyen et long terme reflètent les programmes de formation offerts et les axes de recherche afin d'assurer la pérennité et l'amélioration continue	-Projet d'établissement rédigé et présenté aux instances habilitées --Plans d'action à l'issue de l'évaluation interne -Assoir des moyens pour le projet d'établissement (d'audits internes). Evaluation Interne grâce au projet QUALS -En cours basé sur les expériences de l'école.	80%
d) la formulation des plans soit collégiale et que		65%





les plans promeuvent un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement et soient connus des parties prenantes	-sont impliqués les enseignants, étudiants, quelques travailleurs Implication du comité pédagogique dans la prise de décision du mode d'enseignement hybride ou présentiel	
e) un suivi, une évaluation et un benchmarking continus et périodiques des processus, y compris une autoévaluation des programmes académiques et de recherche, de la gouvernance et une autoévaluation de l'établissement à des fins d'amélioration continue.	-Instances scientifiques (CSE) Conseil Scientifique de l'Ecole(CSD) Conseil Scientifique de département , (CPM)Conseil Pédagogique Modulaire , (CD)Conseil de direction) et (CFD)Conseil de Formation Doctorale.	70%
2. GOUVERNANCE ET GESTION		
Référence - L'établissement dispose de structures de gouvernance et de gestion clairement énoncées. Cela assurera une gouvernance et une gestion saines et éthiques, y compris des pratiques AQ robustes soutenant la réalisation de sa mission et de son mandat légal.		
a) dispose d'autorités académiques qualifiées, compétentes et expérimentées afin de superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein	L'établissement dispose de compétences qui occupent des postes d'autorités académiques, ils sont soutenus par des entités scientifiques et académiques pour améliorer l'action de gestions. Renouveau de la cellule AQ et celle de l'éthique. Aquisition de compétence à travers le projet qualis	65%
b) dispose d'organes de gouvernance et de gestion pertinents, comme par exemple, un conseil d'administration, une assemblée de faculté, un conseil pédagogique et scientifique, et de divers comités, chacun ayant des mandats, des obligations, des responsabilités, des pouvoirs, des prérogatives et des attributions claires ; ces divers organes sont correctement coordonnés afin d'assurer l'efficacité, l'efficacité et la qualité	L'établissement dispose d'entités de gestion (CA ; CD ; CSE...etc) Conseils consultatifs : (CA)Conseil d'Administration Instances scientifiques :(CSE)Conseil Scientifique de l'Ecole, (CSD) Conseil Scientifique de département , (CD)Conseil de direction) et (CFD)Conseil de Formation Doctoral, regroupant des compétences académiques et administratives, Fonctionnelles.	100%
c) dispose d'une politique et d'une structure AQ qui se répercutent à tous les niveaux	L'Ecole dispose d'une cellule AQ. Plan d'action en cours. Reste à améliorer l'implémentation de l'AQ et la prise en considération des recommandations	80%
d) dispose de systèmes et de réseaux de communication clairs favorisant la diffusion des informations en interne et en externe et l'exercice de sa responsabilité publique	-oui existe plateforme Elearning, intranet, site web, messagerie et plateforme Moodle.	100%
e) fait usage de son autonomie de manière responsable	-Cellule télécommunication -(DASICRE) Direction des Systèmes d'Information et Communication	100%





f) dispose de politiques et procédures de délégation d'autorité en cas de besoin	Oui c'est dans les prérogatives du directeur ; sauf en ce qui concerne l'ordonnancement budgétaire, donc - Partielle aux : -Directeurs Adjoints(DAEDFC, DASICRE et DAPGRSI - chefs de département - Secrétaire Général	de 50%
g) permet aux étudiants de participer au processus décisionnel dans les organes décisionnels pertinents	Les étudiants font partis du CA , sont concertés dans le cadre des réunion des comités pédagogiques modulaires , mais leurs concertation doit être élargie. -(CA)Conseil d'Administration - les délégués des (CPM)Conseil Pédagogique Modulaire , - (CSD) Conseil Scientifique de Département à inclure bientôt	60%
h) veille à ce qu'il y ait régulièrement des consultations avec les parties prenantes, des comptes rendus et des actions de suivi sur des questions clés de stratégie et de mise en œuvre opérationnelle afin de promouvoir les sentiments de cohésion, d'harmonie et d'identité au sein de l'établissement	-Réunions d'administration, par emails et affichages Doit être améliorer	70%
i) met l'accent sur l'éthique, la transparence et l'intégrité académique dans toutes ses activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche	La charge d'éthique diffusée ; la commission installée, reste à promouvoir les grandes valeurs de l'établissement -Charte d'éthique universitaire -Comité d'éthique - logiciel de plagiat	90%
j) promeut un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité en préconisant et faisant preuve d'honnêteté et de non-discrimination dans son traitement du personnel, des étudiants et des membres de la société civile et dans la gestion des affaires institutionnelles	Pratique en total respect de la charte d'éthique, de loi d'orientation de l'enseignement supérieur et la législation du travail -des PV sont rédigés et mis en ligne sur site de l'école -Comité d'éthique d'établissement statue et le directeur envoie au Conseil d'Ethique National.	85%
k) publie et diffuse régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives concernant les programmes proposés, les recherches menées et les services communautaires	-Plans d'études -Procès Verbaux affichés -Syllabus -Actions (projets de recherche nationaux et internationaux) -Finalisation de l'opération d'amélioration et changement du site de l'école	90%
l) a développé et mis en œuvre des processus efficaces de dissuasion, de détection et de gestion de la mauvaise conduite au niveau des étudiants ou du personnel	Service de sécurité performant muni d'un réseau de télésurveillance. Outils numériques de détection des connexions illicites, outil de détection de plagiat -Organoisation de conseils de discipline	90%





m) dispose de politiques et procédures activées pour gérer les conflits d'intérêt	Service contentieux, commissions paritaire, Commission d'éthique et déontologie. Mais manque une stratégie de gestion des conflits professionnels.	70
n) dispose de processus efficaces, systématiques, ponctuels et justes pour examiner les plaintes, les réclamations et les recours introduits par des étudiants, des membres du personnel ou d'autres parties prenantes.	Dispose suivant la hiérarchisation des responsabilités, d'une voie claire pour tenir compte des plaintes éventuelles des étudiants ou du personnel.	60
3. RESSOURCES HUMAINES		
Référence - L'établissement dispose de politiques de ressources humaines inclusives qui garantissent le recrutement et la rétention d'un nombre adéquat de membres du personnel qualifiés et compétents afin de réaliser sa mission et d'exécuter son mandat légal.		
a. dispose de politiques et procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et une véritable égalité hommes- femmes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion du personnel basés sur les qualifications, les compétences et les aptitudes	L'Ecole est soumise à la législation du travail et à la réglementation de la fonction publique Les Acquis par la constitution	100%
b. dispose d'un noyau de personnel à temps plein et tient des registres à jour sur les effectifs, les qualifications et les taux de rotation des emplois	La sous-direction du personnel assure un suivi rigoureux du personnel ; enseignant, administratif ou de soutien.	90%
i. dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	Plan de formation annuel validé par les instances de l'école et par la fonction publique -Progression de carrière. -Programme de formation	90%
ii. dispose d'accords contractuels clairs avec le personnel qui décrivent les conditions de travail et sont alignés avec toutes les exigences législatives du pays de l'établissement ;	Application stricte de la législation du travail -Contrats et les textes réglementaires (CDD) Contrat à Durée Déterminée et (CDI) Contrat à Durée Indéterminée	100%
c. fournit des installations et services de soutien du personnel adéquats ;	Fournis les installations nécessaires au bon fonctionnement des services.	95%
d. assure un monitoring et une évaluation périodiques du personnel	Evaluation trimestrielle par rapport à la prime de rendement ou prime d'activité pédagogique, Passage des échelons.	100%
e) respecte les normes (locales/régionales) en matière de ratios étudiants-professeurs qui promeuvent l'apprentissage centré sur l'étudiant.	Les ratios dépendent d'un établissement à un autre . Le Ratio : est de 11 étudiants par enseignant à l'ENSH.	100%
4_ . GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES_		
Référence - L'établissement dispose de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente qui sont alignées avec sa mission, ses objectifs et son mandat d'assurer un enseignement de qualité.		



a) de ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente	Budgets alloués dépend des prévisions budgétaires et de l'arbitrage au niveau du ministère. En général il suffit à mener à bien les actions principales de l'établissement.	90%
b) d'une base diversifiée et durable de ressources financières et il garantit une affectation équilibrée des ressources aux fonctions clés de l'enseignement et de l'apprentissage, de la recherche et de l'engagement envers la communauté	L'école dépend entièrement des subventions publiques et répartis les allocations par chapitres suivant les besoins. -Recettes des prestations hors missions principales (prestation de service) du service Formation continue -En perspective future le Projet de création de filiale en projet d'étude pour création de valeur et de ressources.	40%
c) d'un système de gestion financière prudente qui inclut des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien de l'infrastructure, la gestion des actifs, la gestion des dettes et les comptes rendus financiers	La gestion budgétaire se fait par chapitres et elle est sujette à l'aval du : -contrôleur financier et comptable de l'école affilié au ministère des finances -prise en charge par plusieurs chapitres alloués dans le Budget de fonction.	90%
d) d'un système qui analyse, à des fins d'amélioration continue, les risques, les lacunes et les défis identifiés	Absence de système dans ce sens ; ceci a été recommandé par les guides de procédures	20%
e) de processus de monitoring, d'évaluation (via des audits financiers) et de benchmarking pour le système de gestion financière fondés sur les bonnes pratiques internationales ou sur une autre base de comptabilité adaptée à l'établissement.	La gestion financière est régie par la réglementation en vigueur et elle est soumise à des contrôles continus (contrôleur financier) et ponctuels (audites ministérielles, l'inspection financière...etc)	100%
5. INFRASTRUCTURE ET INSTALLATIONS		
Référence - L'établissement dispose d'infrastructures, d'installations et de ressources adéquates et appropriées pour soutenir l'enseignement, l'apprentissage et les activités de recherche.		
a) d'installations académiques, administratives et récréatives (salles de conférence, salles de séminaire, bureaux pour le personnel, laboratoires, studios, ateliers, etc.) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel ;	Il y a suffisamment d'installations pédagogiques, selon les normes pédagogiques. -Existence des espaces de loisir mais insuffisants -en cours de réalisation (stade de football)	90%
b) d'une bibliothèque correctement organisée équipée d'installations et de ressources (physiques et/ou en ligne) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel ;	Bibliothèque riche en ouvrages, dispose d'abonnement aux différentes plateformes numériques	85%
c) d'une infrastructure de technologie de l'information et de la communication (TIC) adéquate, y compris une connectivité abordable, haut débit et dédiée	Un centre des réseaux et systèmes assure la veille technologique en termes de TIC Acquisition d'un laboratoire de langue et d'un studio MOOC grâce au projet Qualls ERASMUS	95%
d) d'installations conformes aux dispositions nationales pertinentes en matière de santé et de sécurité	Les installations sont périodiquement contrôlées quant à leur conformité. Mais manque de prise en	70%





	compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.	
e) d'installations accessibles aux personnes moins valides.	Trop limité ; sauf quelques parcours d'accès. Pas de toilettes adaptées par exemple.	30%
<i>Dans le cas de l'e-learning, l'établissement assure</i>		
a) une infrastructure suffisante pour assurer le support technique en termes : <ul style="list-style-type: none"> i. d'espace serveur, ii. de redondance ou d'équilibrage de charge, iii. de helpdesk technique, iv. d'accès Internet fiable, et v. de services techniques fiables en termes de sauvegarde et services à distance ; et vi. ressources en vue de développer les connaissances et les compétences des professionnels TIC 	Espace existant et fonctionnel Espace équilibré jamais saturé : nombre faible d'utilisateurs Existant mais non encore sollicité par les usagers Oui mais assez faible. Plateforme Moodle fiable avec accompagnement technique s adéquats. <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un studio MOOC et d'un laboratoire de langues financé par le projet Quals 	80%
b) qu'il dispose d'un plan informatique afin d'assurer: <ul style="list-style-type: none"> i. la maintenance et la mise à niveau des technologies ii. la fiabilité, le respect de la vie privée, la sécurité et la sûreté. 	Maintenance assurée, mesures supplémentaires par rapport à l'accès publique, le personnel technique assure la sécurité des données et du réseau	80%
c) qu'il existe une cohérence et une uniformité du cadre technique pour les étudiants et pour le personnel académique, qui garantit que tout changement de technologie est introduit d'une façon qui limite son impact sur les étudiants et le personnel académique. L'établissement dispose par conséquent : <ul style="list-style-type: none"> i. d'une structure claire de communication des changements de programmes logiciels, de matériel informatique ou de système/procédure technique 	Pas de cadre réglementé concernant le E-Learning, uniquement des actions séparées sous forme de soutien aux étudiants. <ul style="list-style-type: none"> - Les changements de programmes sont notifiés par arrêté et communiqué aux personnes concernées. - Les programmes de formation sont décidés par les instances pédagogiques impliquées. 	50%





<p>quand un étudiant ou un membre du personnel passe d'un programme à un autre,</p> <p>ii. d'un programme/processus de formation aussi bien pour le personnel que pour les étudiants quand un nouveau logiciel ou un nouveau système est adopté,</p> <p>iii. d'un accès à la formation pour les étudiants hors campus ou virtuels, et</p> <p>iv. d'une politique d'apprentissage sur un nouveau logiciel quand un étudiant ou tuteur passe d'un programme à un autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le seul accès) la formation hors campus est celui du centre d'intensification des langues de l'université de blida1. - La formation à quelques outils numériques est assurée par quelques matières (en classes préparatoires et d'autres logiciels en spécialité) 	
<p>d) que le matériel informatique, les logiciels et le support technique constituent un élément clé de l'e-learning. L'établissement dispose dès lors de ce qui suit :</p> <p>i. un helpdesk opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,</p> <p>ii. un système de monitoring et de prise en charge d'une série de matériel informatique/logiciels,</p> <p>iii. des attentes techniques clairement formulées,</p> <p>iv. un système de questions fréquentes (FAQ), qui doit être évalué avec fourniture d'un feed-back aux étudiants</p>	<p>I oui li oui lii oui lv non</p>	<p>80% 70% 80% 0%</p>
<p>6. RECRUTEMENT, ADMISSION ET CERTIFICATION DES ETUDIANTS ET SERVICES DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS</p> <p>Référence - <i>L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants</i></p>		
<p>a) pour le marketing/la promotion de l'établissement, de ses programmes, des procédures de recrutement, d'admission, de sélection et d'inscription ;</p>	<p>-Site Web -Portes ouvertes organisées chaque année, les visites des établissements scolaires sont à prévoir . -l'Accès est toujours réglementé par la circulaire d'orientation qui spécifie les conditions d'accès chaque année par la tutelleMESRS.</p>	<p>80%</p>
<p>b) qui promeut la diversité dans l'admission, y compris en termes de genre, et qui prêter attention aux groupes défavorisés et aux</p>	<p>-Acquis de la constitution -Réglementé par la circulaire d'orientation</p>	<p>100%</p>





personnes handicapées, le cas échéant ;		
c) qui veillent à ce que les étudiants admis remplissent les exigences minimales d'admission dans l'EES et d'admission dans le programme ;	-Plateforme ministérielle d'orientation -Notes du Baccalauréat, -les fiches de voeux -conditions d'accès par la circulaire d'inscription	95%
d) qui assurent un monitoring, une évaluation et un benchmarking en vue de l'amélioration de la gestion des inscriptions;	-La gestion des inscriptions a été presque totalement numérisée sauf à l'inscription finale. La DAEDFC assure le bon déroulement des inscriptions dans le respect de la circulaire du Ministère MESRS	70%
e) qui garantissent une collecte et une compilation continues de données sur l'admission, les progrès et la performance des étudiants et sur les taux d'obtention de diplôme ;	Plateforme ministérielle Progress. L'école dispose aussi d'un outil de gestion de scolarité ; Universco , qui gère l'ensemble du processus jusqu'à l'obtention du diplôme. -DAEDFC -DASICRE -CRUC (Conférence Régionale Universitaire Centre)	80%
f) qui promeuvent la rétention et la progression des étudiants et remédient aux problèmes relatifs aux taux d'abandon;	-DAEDFC (service enseignements) - MESRS	75%
g) qui assurent des processus rigoureux pour la délivrance et le stockage des certificats ; et qui assurent le stockage de registres et dossiers détaillés, indiquant la liste des cours, les points de crédit et les notes	L'ensemble est géré par l'application numérique de la scolarité -DAEDFC (service enseignements et service des diplômes) -Départements	100%
7. ÉLABORATION, APPROBATION, SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES		
<p><i>Référence - L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants.</i></p> <p><i>L'établissement dispose de politiques et stratégies documentées qui promeuvent le bien-être des étudiants et une orientation dans leur parcours académique ainsi que dans les domaines professionnel et personnel.</i></p>		
a) dispose de politiques, procédures et processus pour l'introduction de nouveaux programmes avec des acquis d'apprentissage et basés sur les compétences et pour la modification ou la fermeture de programmes existants ; les programmes font l'objet d'une évaluation et d'un suivi continu (y compris des évaluations externes régulières) ainsi que d'un développement qui assure leur actualité, leur qualité et leur pertinence ;	Le suivi est assuré par les comités pédagogiques qui peuvent émettre des recommandations pour l'amélioration des programmes ou le lancement de nouveaux. Les instances scientifiques prennent le relais et enclenchent la procédure qui doit être étudié par le CPNE (comité pédagogique national des écoles) et validé par le ministère. -Evaluation Interne CSD et DAEDFC, commission des programmes. -Comité National des Ecoles pédagogique CPNE	50%
b) dispose de programmes académiques qui s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes, par conséquent,	Les programmes ont été élaborés dans le cadre du programme de soutien des grandes écoles. Mais ils doivent être actualisés d'une manière souple périodiquement.	40%





les programmes ont un contenu et une portée étendus, approfondis, cohérents, pertinents, à jour et adéquats et ils promeuvent un contenu, des idées et des valeurs clés ainsi que l'acquisition de compétences d'employabilité telles que l'apprentissage lié au travail/l'attachement/ les stages ;	-Pas de passerelle mis à part l'observation de l'emploi qui suit les diplômés.	
c) veille à ce que les structures des programmes et les heures/points de crédit soient conformes aux normes internationales concernant le volume d'étude horaire requis pour chaque qualification proposée par l'établissement (ou le	Conformément aux normes internationales car les programmes à la base ont été élaborés dans le cadre du programme de soutien aux grandes écoles en partenariat avec l'INSA de Lyon PAPS et RME . Mettre en évidence les compétences pour procéder à l'élaboration des fiches de compétences	100%
d) niveau des qualifications décernées) et à ce que les programmes soient approuvés par l'AAQ nationale pertinente et par des organismes professionnels, le cas échéant ;	Absence de feedback par les parties prenantes. Sauf celui des Etudiants questionnés sur ce volet dans le processus AQ	50%
e) dispose de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation des programmes, y compris le feed-back des étudiants, des anciens étudiants et des employeurs ;	Absence d'orientation définie par le secteur économique	0%
f) dispose de politiques nécessitant la définition et la documentation des acquis d'apprentissage formulés pour tous les programmes et cours et veille à ce que ces spécifications de programme soient accessibles aux apprenants (ou aux parties prenantes) ;	Les plans d'études et syllabus sont publiés, mais reste à identifier les compétences	90%
g) dispose de structures et procédures pour l'approbation des programmes par des organes pertinents, comme le Sénat et par des autorités comme les organismes professionnels, le cas échéant ;	Les programmes sont approuvés par le CSE, le CPNE et enfin le ministère, malheureusement pas de secteur professionnel. En réflexion au niveau de conférences régionales (centre, est et ouest)	60%
h) dispose de programmes dispensés par du personnel adéquat, qualifié et compétent possédant des compétences pédagogiques ;	Un nombre conséquent d'enseignant du rang Magistral qualifié dans les domaines de spécialités examinent les programmes au sein de l'école et au niveau du CPNE	90%
i) dispose d'accords officiels appropriés pour tous les programmes proposés en partenariat avec d'autres établissements spécifiant les rôles et responsabilités des deux partenaires, y compris les engagements en matière d'enseignement et les arrangements sur le plan AQ ; et	L'accord commun des programmes est limité, sauf pour les stages en milieu professionnels ou les thèses en cotutelle. -Conventions avec les partenaires socio-économiques -programme de projet Qualls en finalisation	40%
j) veille à ce que les acquis d'apprentissage formulés soient comparés avec des descripteurs de niveaux de cadres de qualifications nationaux ou régionaux, le cas échéant.	Inexistante mais programmée dans le cadre des recommandations de l'AQ	10%
8. ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET EVALUATION		





Référence - L'établissement met en place, d'une façon qui cadre avec sa vision et sa mission, des politiques et procédures qui promeuvent l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, compétences et aptitudes appropriées et assurent une évaluation juste et transparente basée sur l'évaluation centrée sur l'étudiant.

Les principes, références et procédures d'évaluation sont explicites et publiés à l'attention des étudiants et du personnel.

a) que les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation sont centrées sur l'étudiant et flexibles et qu'elles stimulent la réflexion personnelle et l'implication des étudiants dans le processus d'apprentissage ;	OUI	80%
b) que l'environnement et les ressources sont appropriés et adéquats pour soutenir chaque étudiant ;	Absence d'accompagnement comme le tutorat, malgré l'environnement favorable globalement à l'apprentissage de l'étudiant.	65%
c) qu'il y a des systèmes en place pour le suivi et l'évaluation périodiques des approches d'enseignement et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la qualité ;	Absence de système performant dans ce sens sauf les bilans des CPM et les feedbacks des étudiants à travers les réseaux sociaux. Démarrage d'une sensibilisation à travers le projet ERASMUS Qualls	50%
d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un feed-back sur leur expérience d'apprentissage.	Commencent à se mettre en place par l'équipe Qualls	30%
<i>L'évaluation des étudiants</i>		
a) Les procédures d'évaluation sont publiées et appliquées de manière cohérente et incluent : i. une série de méthodes d'évaluation (par exemple, exercices, projets, projet de recherche et examens à des fins d'évaluation formative et sommative), ii. un jugement interne et externe des litiges, iii. des procédures de surveillance des examens, iv. un suivi des progrès des étudiants, v. des pratiques d'évaluation valides et fiables, vi. l'enregistrement des résultats de l'évaluation et le	Le processus d'évaluation existe, il est varié, mais il doit évoluer avec l'évolution de l'environnement des étudiants et les outils utilisés. -Installation en 2019 de brouilleurs wifi pour empêcher les contrevenants d'utiliser leurs smartphones : phones, waths et écouteurs »airpods » -Installation de Caméras dans les amphithéâtres et les blocs des salles de travaux dirigés et le bloc pédagogique abritant les laboratoires pédagogiques ou sont réalisés les travaux pratiques.	90%





règlement des différends, et vii. un système d'évaluation rigoureux et sécurisé		
b) Les références d'évaluation sont spécifiées pour chaque programme et sont basées sur les compétences ou sur les acquis d'apprentissage, le cas échéant ;	En majorité l'évaluation est basée principalement sur les connaissances que sur les compétences sauf pour les stages où la compétence est évaluée en premier . Selon le règlement intérieur (nombre de Contrôles Continus prédéfini) comité de formation.	85%
c) L'évaluation est effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux ;	Les évaluateurs sont compétents mais des fois les méthodes d'évaluations sont assez anciennes. Aussi ,depuis la pandémie covid 19 l'évaluation se fait aussi à travers des test effectués durant les séances sur Google meet par certains enseignants mais pas généralisé	85%
d) L'intégrité des examens et de la remise des diplômes est assurée de manière à prévenir les pratiques abusives en matière d'examens ;	Oui	100%
e) Les étudiants reçoivent régulièrement un feedback objectif concernant leurs points forts et leurs points faibles ainsi que des conseils appropriés pour s'améliorer ;	A améliorer -Fait partiellement par les enseignants, mais absence de mécanisme bien défini.	50%
f) Il y a un processus disciplinaire et de recours pour les étudiants qui se sentiraient lésés ; et	-Oui : le recours est un droit défini par les textes réglementaires -Arrêté ministériel et règlement intérieur de l'école	90%
g) Il y a un manuel AQ qui est connu du personnel et des étudiants.	Le référentiel national existe mais n'est pas largement diffusé. Le projet Quals a permis la dissémination plus large de l'AQ. Les procédures développées ont facilité le travail aux parties prenantes	100%
9. RECHERCHE ET INNOVATION		
<i>Référence - L'établissement encourage, promeut et s'engage dans des activités de recherche innovantes qui sont en phase avec ses politiques et plans stratégiques et qui répondent aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux. L'établissement encourage l'innovation dans la démarche d'enseignement, d'apprentissage et de recherche.</i>		
<i>L'établissement veille à ce que la gestion des études de troisième cycle s'inscrive dans un cadre approuvé de politiques et plans institutionnels qui assurent une recherche éthique et de qualité.</i>		
L'établissement s'assure :		
a) qu'il y ait une compréhension commune de la nature, du rôle et des objectifs de la recherche ;	Les objectifs et orientations de la recherche sont claires. Mais pas toujours respectées.	80%
b) qu'il y ait des références, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions et thèses de recherche et pour la réalisation et la supervision des recherches	Règlementation nationale respectée. Existence de - comités de formation doctorales CFD, -comité scientifique de l'école CSE - comité scientifique de département CSD	80%





c) qu'il y ait des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche ainsi qu'une infrastructure et des ressources adéquates aidant le personnel à mener des recherches innovantes et à publier les résultats des recherches ;	Les laboratoires de recherche sont enfin inaugurés en 2021 et gèrent en collaboration avec la direction Adjointe de la Recherche DAPGRSI : -Projet de Recherche -Stages scientifiques. -Programmes internationaux.	90%
d) qu'il y ait des références et des processus pour l'approbation des propositions de projets de recherche, en phase avec les besoins du contexte national ou régional, ainsi que des possibilités de développement de capacité pour les chercheurs, la gestion des partenariats et contrats de recherche, la gestion de la propriété intellectuelle et de la commercialisation des fruits des recherches, et la gestion efficace et digne de confiance des informations recueillies dans le cadre des recherches ;	-Projets de Recherche (PRFU, PNR, Projet à impact socio-économique -Brevet (INAPI) -Publications -Nouvelle procédure d'ouverture de formation doctorale rattachée obligatoirement au lancement d'un projet de recherche à impact socioéconomique	90%
e) qu'il y ait une intégrité académique adéquate à travers l'établissement et un recours à des comités et conseils de recherche appropriés afin de garantir une intégrité académique et éthique ;	L'action de recherche est cadrée par les laboratoires, supervisée par la direction adjointe de la recherche DAPGRSI . dans le respect des règles d'éthique et de déontologie, à travers : -Comité d'éthique d'établissement -Comité National d'éthique -(DGRSDT) Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique	90%
f) que les recherches menées soient pertinentes et répondent aux besoins de progression académique et aux attentes en matière de développement communautaire ; et qu'il y ait un suivi et une évaluation efficaces du système de recherche.	La recherche est évaluée à travers les bilans des laboratoires de recherche ; sauf que la valorisation des résultats reste un grand chantier	50%
10. ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE_		
Référence - L'établissement encourage l'engagement dans des programmes communautaires dans le cadre de sa responsabilité sociétale.		
Pour le bénéfice des étudiants, de l'établissement et de la société, l'établissement souscrit, dans le cadre de ses activités, un engagement envers la communauté dans le but :		
a) d'enrichir les programmes de bourses d'études, la recherche et l'activité créative;	L'école est en quête continue des programmes de bourses nationaux et internationaux	90%
b) d'optimiser l'enseignement et l'apprentissage ;	Plus de support d'apprentissage	85%
c) de faciliter la préparation de citoyens éduqués et engagés ;	A travers les activités extra universitaires, les stages en entreprises et les sorties sur terrain.	80%
d) de renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité citoyenne auprès des étudiants;	Favoriser la concertation et le dialogue dans le respect des lois et règles d'éthique.	85%





e)	de remédier aux problèmes sociétaux critiques et de contribuer au bien public ;	Oui	85%
f)	de s'assurer qu'il y a des mécanismes pour établir des partenariats avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté dans un objectif de développement durable.	Partenariat avec le secteur professionnel qui doit s'élargir. (conventions)	80%
11. GESTION DE L'INFORMATION			
Référence - L'établissement veille à collecter, analyser et utiliser des informations pertinentes pour la gestion efficace de ses programmes d'études et de ses autres activités.			
Les informations collectées dépendent de la vision et de la mission de l'établissement. Cependant, il est important de prendre en considération les points suivants :			
b)	indicateurs clés de performance ;	Absence d'éléments pour analyse	00%
c)	profil de la population étudiante (y compris en termes de genre) ;	Statistiques faites régulièrement	100%
d)	ressources pédagogiques et services aux étudiants disponibles ;	Disponible en grande partie	100%
e)	progression des étudiants et taux d'abandon et d'obtention de diplôme ;	Statistiques faites régulièrement mais absence d'analyse approfondie.	95%
f)	satisfaction des étudiants et des diplômés par rapport aux programmes, à l'enseignement dispensé ;	Statistiques faites par l'observatoire de l'emploi, qui n'a malheureusement pas d'assiette réglementaire.	50%
g)	parcours de carrière des étudiants.	Réseau des anciens en construction	30%
12. INFORMATION DU PUBLIC			
Référence- L'établissement publie des informations sur ses activités, y compris ses programmes, de manière claire, précise et objective, et s'assure que ces informations sont à jour et accessibles.			
L'établissement veille à ce que la promotion de ses programmes soit effectuée de façon juste et éthique suivant de bonnes pratiques et dans le respect de toute la législation en vigueur.			
h)	Les supports d'information donnent une vue claire et précise du programme, de ses modalités d'offre, de ses objectifs et des acquis d'apprentissage, notamment : i. identification du programme, ii. l'organe discernant la qualification et son statut d'accréditation, iii. les modalités d'offre, iv. le niveau du programme dans le Cadre national des qualifications national (CNQ), le cas	Les supports d'information de l'école procurent : 1- Accès directe aux différents programmes et syllabus. 2- Les différents organes et leurs missions 3- Les conditions d'accès et d'évolutions 4- Pas pris en charge 5- Absence d'éléments. 6- Les Programmes sont bien identifiés et leurs références citées.Circulaire du ministère pour les classes préparatoires. 7- Citées en 6. 8- Les accords financiers ne sont pas publiés.	85%





<p>échéant,</p> <ul style="list-style-type: none">v. les frais,vi. les conditions applicables au programme,vii. les conditions d'abandon du programme,viii. les accords financiers avec le fournisseur, etix. les droits, obligations et engagements attendus de l'étudiant.	<p>9- Le règlement intérieur et les réglementations nationales en relation avec l'établissement sont disponibles.</p>	
<p>i) Les étudiants sont pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui est de la gestion du programme, comme :</p> <ul style="list-style-type: none">i. la langue de communication,ii. l'accès requis aux technologies, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,iii. les compétences techniques requises pour s'inscrire au programme, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,iv. la période durant laquelle les programmes sont proposés et la nature des acquis d'apprentissage,v. les textes requis et l'accès aux supports pédagogiques de référence,vi. les attentes en matière d'apprentissage autonome,vii. le calendrier des interactions en face à face, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,viii. le calendrier des examens,ix. le calendrier de soumission des devoirs, et	<p>L'ensemble des données en relation avec les activités pédagogiques sont soit disponible sur le site de l'école soit envoyés par support électronique aux étudiants concernés. Mais reste beaucoup à faire sachant que les étudiants ne consultent pas beaucoup les supports d'information. Un travail de sensibilisation sera entrepris dans l'immédiat.</p>	<p>65%</p>





x. la délivrance des certificats.		
<p>13. COLLABORATION, MOBILITE DU PERSONNEL ET DES ETUDIANTS</p> <p><i>Référence - L'établissement dispose de mécanismes qui promeuvent la collaboration avec d'autres EES, des organismes professionnels, des instituts de recherche et des acteurs sociaux pertinents aux niveaux national, régional, continental et international, et ceci afin d'encourager la mobilité des étudiants et du personnel.</i></p>		
Les établissements qui collaborent doivent :		
j) Veiller à ce que les programmes collaboratifs soient du niveau requis et aient la même rigueur que ceux de l'établissement référent ;	Conventions avec différents partenaires professionnels et académique, et bilans des cellules de veille.	70%
k) veiller à ce que les étudiants bénéficient du même niveau de ressources que les étudiants ordinaires de l'établissement diplômant ;	Non concerné	0%
l) assumer la responsabilité de la qualité de l'offre d'enseignement collaborative ;	Non concerné	0%
m) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et	Non concerné	0%
n) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.	-Début de cette démarche à travers le programme Erasmus + mobilité de quelques étudiants dans le cadre du programme de mobilité inter Afrique dans le cadre de la mobilité universitaire seulement.	30%
o) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et	Non concerné	0%
p) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.	Les étudiants sont pleinement au courant des conventions en rapport avec leurs stages ou mobilités.	60

Verified and validated by Project manager
Antanas Maziliauskas

